

Décision
portant cessation d'activité
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS

DEC112729DR15

Vu la décision n° DEC050128DR15 du 13 juillet 2005 nommant
M. Stéphane ROUDEAU Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles
d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Il est mis fin, à compter du 1^{er} décembre 2011, aux fonctions d'agent chargé de
la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par
M. Stéphane ROUDEAU dans l'unité mixte de recherche n° 5797 – Centre
d'études nucléaires de Bordeaux-Gradignan (CENBG).

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 2 décembre 2011

Le Directeur de l'unité,
Philippe MORETTO

Visa du Délégué Régional du CNRS
Philippe LECONTE

Visa du Président de l'Université Bordeaux 1
Alain BOUDOU